Compte-rendu C.D.A.S. du 13 mars 2012

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale s'est réuni le 13 mars 2012. A l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès verbal de la réunion du 25 octobre 2011
- 2. Compte rendu du C.N.A.S. DU 7 février et communications
- 3. Evolution des règles en matière de dialogue social et nouvelle composition du CDAS
- 4. Approbation du nouveau règlement intérieur
- 5. Exécution du budget de la délégation départementale
- 6. Budget d'Initiative Local (exécution 2011 budget 2012)
- 7. Recueil statistique relatif à la population 3finances » du département du Nord
- 8. Questions diverses

1) Approbation du procès verbal de la réunion du 25 octobre 2011

PV approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu du CNAS et communications

Vos représentants FO au plan national ont siégé à cette réunion, Nous vous invitons à suivre le lien http://www.financesfo.fr/Docs/index/9.

A retenir, la création de deux nouveaux prêts

Validation du prêt sinistre immobilier et du prêt étudiant

Mise en œuvre fin du premier semestre 2012

Prêt sinistre immobilier

Suite au processus de discussion engagé depuis 2010, un prêt sinistre immobilier est sur le point d'être mis en

place. Il est proposé d'en confier la gestion à l'ALPAF pour une mise en oeuvre à la fin du 1_{er} semestre 2012.

Bénéficiaires : les agents actifs et retraités des ministères économique et financier dont la résidence a été

endommagée ou détruite par un sinistre ou une catastrophe quelle que soit sa nature (inondation, tempête,

incendie...);

Nature de la prestation : prêt sans intérêt et non soumis à conditions de ressources ;

Nature des dépenses prises en compte : dépenses liées au logement, occasionnées par des situations de catastrophe

ou de sinistre par la résidence principale;

Montant du prêt : maximum 8000€

Modalités générales d'attribution :

- L'octroi du prêt n'est pas conditionné à l'octroi préalable d'une aide d'urgence ;
- L'arrêté de catastrophe naturelle n'est pas requis pour l'obtention du prêt ;
- Ces dossiers sont traités de façon prioritaire par ALPAF dans le respect toutefois du délai réglementaire

de rétractation de 14 jours prévu par la loi;

Tous les dossiers déposés depuis le 1_{er} janvier seront pris en compte dans le cadre de ce dispositif.

Prêt étudiant

Expérimenté en région Rhône-Alpes, Nord Pas de Calais et une autre région qui sera définitivement choisie par la commission de travail ALPAF.

Bénéficiaires : les agents actifs et retraités des ministères économique et financier ayant des enfants entre 16 et 26

ans poursuivant des études secondaires ou des études supérieures, y compris techniques et professionnelles, en

France ou à l'étranger.

Nature de la prestation : prêt sans intérêt et soumis à conditions de ressources ;

Critère d'éloignement : il pourrait être proposé, sous réserve de faisabilité, de retenir un critère souple, le prêt

serait ainsi attribué dès lors que l'enfant est contraint de prendre une location pour poursuivre ses études, quelle

que soit la distance et le temps de transport (sous réserve que la location soit dans une ville différente de celle du

domicile des parents)

Nature de la dépense couverte : dépenses liées à l'installation dans un logement (caution, honoraires de

l'agence, assurance, premier équipement).

Modalités générales d'attribution :

- Un prêt par enfant
- Cumul possible avec un autre prêt ALPAF (sous réserve de respecter les règles ALPAF et notamment le

taux d'endettement maximum de 33%).

Montant du prêt :

Deux options ont été proposées :

- Le montant pourrait être différencié selon les ressources comme c'est le cas pour d'autres prestations ALPAF (1500€ pour les bas revenus et 1000€ pour les revenus plus élevés).
- Le montant du prêt pourrait être différencié selon la zone géographique (1500€ pour une zone à forte tension immobilière et 1000€ pour les autres zones).

Le montant pourrait être porté à 1800€, est précisé en outre que les enfants doivent être fiscalement à charge .

3) 4) Evolution des règles en matière de dialogue social et nouvelle composition du CDAS

Suivre le lien http://www.financesfo.fr/reglement-du-cdas , au niveau local le règlement intérieur a été adopté.

4) 6) BUDGET D INITIATIVE LOCAL

Le budget 2011 a été voté à l'unanimité.

Pour 2012, la délégation propose divers sorties. Il est rappelé toutefois, que la vocation des services sociaux n'est pas de proposer des prestations de voyage mais bien de faire du lien social., qu'il s agisse des actifs ou des retraités. A ce sujet, toute proposition favorisant de tels liens serait étudiée avec intérêt par la délégation. Vous pouvez donc nous faire remonter vos observations et idées.

IMPORTANT

Le montant des secours étant en baisse, se pose la question de comprendre pourquoi ,alors que la situation économique des agents se dégrade. L'hypothèse de la retenue semble être une explication. Nous vous rappelons que les services sociaux sont à votre écoute et votre disposition et qu'il ne faut surtout pas hésiter à faire appel à leur service.

Sorties 2012

09/06/2012 Visite de la Coupole et promenade dans les marais de Clairmarais

20/10/2012 Sorite Paris

Novembre 2012 Spectacle Casino Barrrière

Orchestre National de Lille

Préparation à la retraite à Gravelines Sportica

Arbres de Noël de Lille Douai : Cirque Gruss le 14/11/2012 à 17h00

8) Questions diverses

Le classement de Jeumont en poste isolé devrait être proposé lors de la prochaine réunion (fin avril début mai).